

A LA UNE **LES GLACIERS PYRÉNÉENS CONDAMNÉS PAR LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE**

D'ici une trentaine d'années quinze glaciers de la chaîne montagneuse des Pyrénées sont condamnés à disparaître d'après le spécialiste de l'Association pyrénéenne de glaciologie de Moraine, Pierre René.

Pour cause, le réchauffement climatique.

Cela fait déjà 18 ans que l'association en question assure le suivi annuel de 9 des 15 glaciers des Pyrénées français à partir de sondages, de poses de balises ou encore de relevé GPS et en mesurant leur longueur, surface et épaisseur.



Il en résulte à ce jour un constat plus qu'alarmant dès lors que la surface des neufs glaciers, objet des suivis, ne représente plus que 79 hectare contre 140 ha il y a 17 ans et environ 450 ha au milieu du 19^{ème} siècle, soit une régression de plus de 8 mètre par an.

Selon le glaciologue « Avec la disparition des glaciers, on va assister à la disparition du symbole des paysages pyrénéens de haute montagne, avec toute une série de conséquences, à commencer par celles sur l'écosystème et la biodiversité de la zone ».



ENVIRONNEMENT – La loi anti gaspillage pour une économie circulaire : adoption du projet de loi

Le 19 décembre dernier, l'Assemblée Nationale a adopté le projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire tel qu'il avait été proposé par Brune Poirson en juillet 2019. Dans l'adoption du projet, les sénateurs ont voulu élargir l'ambition du projet, ainsi, bien que la proposition de loi contenait 13 articles, le projet adopté par l'assemblée comporte près de 130 articles. Il convient, à l'occasion de cette adoption, de revenir sur les différentes mesures proposées par la loi anti-gaspillage.

Le gouvernement a renforcé les obligations que voulait imposer le gouvernement en matière d'information des consommateurs, notamment sur la réparabilité des produits. Il a également validé la réforme des filières de responsabilité élargie des producteurs (REP). Celle-ci passe par la création de nouvelles filières (matériaux de construction, jouets, articles de sport et de loisirs...), ainsi que par l'extension de filières existantes (par exemple celles des emballages à ceux destinés aux professionnels). Par ailleurs, les missions des filières REP sont élargies (obligation d'adopter une démarche d'écoconception, soutien aux filières de réemploi, etc.). De plus, la loi insiste sur l'exemplarité des personnes publiques dans leurs achats comme dans leurs dons. À compter du 1^{er} janvier, elles devront dans leurs achats, dès que cela est possible, réduire la consommation de plastiques à usage unique et la production de déchets et privilégier les biens issus du réemploi ou qui intègrent.

Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2021, les emballages en plastique pour les fruits et légumes de moins de 1,5kg seront interdits et à partir du 1^{er} janvier 2023, les emballages à usage unique pour les repas servis sur place, y compris pour la restauration rapide, seront interdits.



ESPACE – Découverte de poussières d'étoiles de 7 milliards d'années dans une météorite

Des grains présolaires issus d'une étoile morte ont été découverts dans la météorite Murchison. Il s'agit de la plus ancienne matière solide découverte sur terre datant de 4,6 à 5,5 milliards d'années.

Alors que la météorite Murchison est tombée en Australie en 1969, certaines de ces poussières d'étoiles seraient nées il y a environ 7 milliards et en ce sens, avant que le Soleil ne soit donc né (il y a environ 4,6 milliards d'années).

La météorite en question, une chondrite carbonée fait l'objet de l'attention des cosmochimistes et exobiologistes depuis déjà plusieurs années : plus de 70 acides aminés ont y été découverts. A la fin des années 1980 des grains présolaires ont par la suite été détectés, à savoir des matériaux solides qui se sont condensés en grains dans les atmosphères stellaires d'étoiles existant avant la naissance du Soleil, puis éjectés en fin de vie pour se retrouver ensuite dans le milieu interstellaire et enfin dans la nébuleuse protosolaire à l'origine du système solaire.



Le réchauffement climatique justifie la fin programmée des permis miniers*CE 18 Dec 2019 req n°421004*

L'atteinte portée aux droits du titulaire d'un permis minier par l'arrêt, en 2040, de la recherche et de l'exploitation des hydrocarbures est justifiée et proportionnée à l'objectif d'intérêt général de limitation du réchauffement climatique, estime le Conseil d'État.

AZF : fin de la saga judiciaire*Cass. crim., 17 déc. 2019, n° 17-87.465, FS-D*

La Cour de cassation, dans un arrêt du 17 décembre 2019, a rejeté les pourvois de l'ancien directeur de l'Usine AZF et la filiale de Totale, la société Grande Paroisse, et confirmé leur condamnation pour homicide involontaire. Il s'agissait du troisième procès concernant la catastrophe. Pour rappel, l'ancien directeur avait été condamné à 15 mois de prison avec sursis et Grande Paroisse à 225 000 €. Ces condamnations sont désormais définitives.

Un café renversé est-il considéré comme accident aérien ?*CJUE, 19 déc. 2019, n° C-532/18*

Une compagnie aérienne est responsable, sur le fondement de la Convention de Montréal et de ses articles 17 et suivants, des dommages causés par un gobelet de café chaud qui se renverse pour des raisons inconnues sur un passager, dès lors qu'il faut comprendre par accident tout événement involontaire imprévu dommageable survenu à bord.

**TRANSPORT – Chute du marché automobile chinois**

L'Association chinoise des constructeurs automobiles (CAAM) a une nouvelle fois relevé une baisse des véhicules neufs, à savoir de 8.2% en 2019. Il s'agit d'un repli qui dure depuis environ 17 mois et qui touche également les véhicules hybrides et électriques.

Pour cause ? des tensions commerciales avec les Etats-Unis, une volonté de plus en plus accrue de la population d'utiliser les transports en commun mais aussi un fond de ralentissement économique. Dès lors, en raison d'un ralentissement économique progressif, les principaux constructeurs automobiles sont contraints de baisser leurs prix.

Toutefois, bien que le marché automobile soit en baisse, le constructeur Tesla a tout de même décidé d'agrandir son "Gigafactory 3" à Shanghai, après son premier succès avec le "model 3" et le "model Y". En effet, il n'en demeure pas moins que la Chine dispose toujours d'une capacité d'innovation technologique considérable.

**BIODIVERSITÉ – Incendie en Australie : Risque de disparition définitive de certaines espèces**

Alors que le plus gros des flammes semblent avoir été maîtrisé après trois mois d'intervention des pompiers, le constat est tel qu'environ un milliard d'animaux (*étude de l'université de Sydney, 8 janvier*) ont été touchés et la préservation de la biodiversité, mise à mal.

L'espace naturel de l'Australie est déjà très affecté concernant son environnement. En effet, afin d'adapter les terrains à l'agriculture ou encore à l'industrie, l'homme a introduit des espèces nuisibles telles que des renards, des souris, des chats sauvages, causant ainsi l'extinction de nombreux mammifères et reptiles.

Les incendies survenus en septembre dernier n'ont finalement fait qu'affecter une nouvelle fois l'espace naturel du pays et les conséquences sont telles que certaines espèces seraient définitivement perdues : les cacatoès de Latham, la grenouille Pseudophryne corroboree ou encore de l'opossum nain des montagnes.

Des solutions sont en discussion comme notamment le fait que le gouvernement ait promis de l'argent afin d'aider la faune pendant et après la crise. De plus, des opérations de distribution de nourriture pour les animaux ont été mises en place en raison d'une destruction de la végétation ou de proies tuées par les flammes. Enfin, certains koalas ont été capturés alors qu'ils faisaient l'objet d'une étude, afin d'être placés dans le zoo de Taronga à Sydney avant de pouvoir être relâchés dans la nature.

**AGRO-ALIMENTAIRE – Deux fois plus d'investissements dans dix ans pour les énergies renouvelables**

L'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) met l'accent sur la nécessité de doubler les investissements dans l'éolien, le solaire ou les autres technologies vertes comme les bioénergies ou l'hydroélectricité, afin de garantir la sécurité climatique de la planète et de réaliser une transition énergétique renouvelable.

Selon l'IRENA, en 2050, 57% d'électricité sera fournie par les énergies renouvelables, contre 26% en 2019. C'est la raison pour laquelle les investissements annuels ont besoin de passer d'environ 330 milliards de dollars en 2019 à près de 740 milliards de dollars en 2030.

De ce fait, avec deux fois plus d'argent, le secteur des renouvelables comptera plus de 30 millions d'emplois en 2030, et 40 millions d'emplois en 2050, contre 11 millions d'emplois en 2011.

En outre, le gouvernement doit adopter des mesures modifiant la situation actuelle, telles que des contrôles plus importants sur l'utilisation qui est faite des enveloppes ou encore l'adaptation et la mise en place de nouvelles politiques et règles visant l'utilisation l'énergie renouvelable.

**BIODIVERSITÉ – Fukushima : un nouveau paradis pour les animaux sauvages**

Après la catastrophe de Fukushima, la présence d'animaux sauvages a été constatée malgré la forte radioactivité. Selon une étude menée sur 120 jours par des chercheurs de l'Université de Géorgie, il a été recensé à l'aide de 106 caméras plus d'une vingtaine d'espèces d'animaux sauvages. On y retrouve notamment des sangliers, macaques, écureuils ou encore des renards et des lièvres